

CONSEIL DE COMMUNAUTE SEANCE DU 28 MARS 2018

Compte rendu administratif

L'année deux mille dix-huit, le mercredi vingt-huit mars, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de Somme régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain BABAUT Président

Etaient présents: MM. LECLERCQ, Mme VAQUIER, FALOISE, DEBEUGNY, Mme DUTHOIT, BABAUT, Mme COFFIGNIEZ, CAUCHY, Mme BRAUD DELABROYE, Mme JULIEN, DELEU, Mme GOSSELIN, ANTOINE, GABREL, Mme SCHWEIG, BROCHOT, Mme DEFRUIT, BAILLET, COMMECY, CANTARINHA, PETIT, Mme GALLET, VANDEPITTE, Mme LEROY, Mme LOJTEK, DEHURTEVENT, SAVOIE, DEBLANGIE, DEMAISON, DURIER, GERARD, GREVIN, DELSAUX, VAN DEN HOVE, GOSSELIN, BRUXELLE, SIMON, Mme DURAND, Mme HUYGHE, MARTIN.

Sauf:

M. DELETRE donne pouvoir à M. DEHURTEVENT

Mme CARTON donne pouvoir à M. CAUCHY

M. DINE donne pouvoir à Mme LOJTEK

M. CORNET donne pouvoir à M. VANDEPITTE

M. SALMON donne pouvoir à M. BABAUT

M. CARPENTIER donne pouvoir à M. GOSSELIN

Mme DUBOIS donne pouvoir à Mme DURAND

M. DECOTTEGNIE donne pouvoir à M. SIMON

M. DINOUARD donne pouvoir à Mme HUYGHE

M. LAVOISIER donne pouvoir à M. GABREL

Excusés / absents : MM DEMARCY, DEVAUX, Mme GAY, DAULT, LECLERC.

La séance est ouverte à 19H.

En préambule, M. le Président souhaite la bienvenue à M. SOMON, Président du Conseil départemental de la Somme, invité pour signer le contrat de territoire 2017/2020.

M. le Président rappelle que la Communauté de Communes du Val de Somme a toujours donné priorité à l'investissement et évoque ses domaines d'intervention. Face au désengagement de l'Etat, il affirme que le soutien du département est indispensable à la politique d'investissement menée par la CCVS

Ce contrat de territoire va permettre de financer les projets communaux et intercommunaux. Il est donc primordial. C'est pourquoi M. le Président n'accepte pas l'absence de certains conseillers départementaux, qui en refusant de co-signer ce contrat de territoire pour des raisons politiques, ne participent pas à l'aménagement et au développement du territoire.

M. le Président interpelle également M. SOMON sur la négociation à engager pour la vente de l'ancien centre d'exploitation routière et la sauvegarde de l'association d'insertion « la Maisonnée ». Il conclue son propos en reprenant la phrase du Président SOMON : « Ensemble, il nous reste beaucoup à construire ».

M. le Président passe ensuite la parole à M. SOMON. Ce dernier rappelle que la collectivité départementale est une collectivité de proximité. Elle doit s' adapter au contexte budgétaire et financier contraint, à l'image de toutes les collectivités. Le département, bien qu'impacté par les baisses de dotations de l'Etat veut marquer, au travers de ce contrat de territoire, son appui aux communes et aux communautés de communes.

M. SOMON ajoute enfin qu'en plus de l'accompagnement financier, le Département est en mesure d'apporter une aide humaine au travers de conseils et d'ingénierie délivrés par ses services.

M. le Président, M. SOMON et M. PIOT (Conseiller départemental), procèdent ensuite à la signature du contrat de territoire.

Après appel des délégués, il est constaté que le quorum est atteint.

Madame Virginie GOSSELIN est désignée secrétaire de séance.

Le PV du 13 février 2018 est adopté à l'unanimité.

1. Communications du Président

Décisions du Bureau du 7 mars 20178

Le détail de ces points a été transmis en annexe de la note de synthèse :

- Tourisme Convention d'animation entre l'OT et l'entreprise conseil en environnement Domzal
- Tourisme Tarifs 2018 nouveaux articles de l'espace boutique OT.

Finances - Indemnisation sinistre

- Finances Remboursement sinistre
- Finances Cotisations 2018 Somme Numérique

- Finances Réévaluation du contrat Yoursi consulting
- Finances Gendarmerie de Villers Bretonneux Première révision triennale du loyer Avenant $n^{\circ}1$
- Administration générale Choix du prestataire pour les espaces verts de l'Enclos
- Administration générale Politique territoriale Demande de subvention
- Ressources humaines -recrutement temporaire à la médiathèque
- Urbanisme Convention avec la commune de Pont Noyelle
- Pluvial curage et inspection des réseaux
- Voirie- Changement des candélabres de l'Enclos
- Voirie Choix du prestataire de signalisation
- Voirie Choix du prestataire fauchage
- Equipements sportifs Choix du prestataire jeux sportifs
- Equipements sportifs/scolaires Choix du prestataire pour les espaces verts du stade
- Scolaire Transport piscine Avenant n°1
- Economie Changement des candélabres ZI de Fouilloy
- Economie Choix du prestataire pour les espaces verts de la ZAC de Villers Bretonneux
- Economie Choix du prestataire balayage
- Economie salon « tourisme et territoires »
- Culture Validation du contrat de maitrise d'œuvre pour le réaménagement de la médiathèque

Décisions du Bureau du 21 mars 2018

Le détail de ces points a été transmis en annexe de la note de synthèse :

- Développement économique Convention avec la Région hauts de France dans le cadre du schéma du développement économique
- Développement économique Village d'entreprises Convention d'adhésion au réseau de pépinières de la CCI
- Développement économique Convention de partenariat de développement économique avec la chambre des métiers et de l'artisanat
- Pluvial Reprise de contrats compétence eaux pluviales
- Assainissement Avenant de maitrise d'œuvre Renforcement du génie civil de la STEP de Corbie
- Tourisme Adhésion 2018 de l'OT à FROTSI Picardie
- Tourisme Adhésion 2018 de l'OT à la Fédération nationale « offices de tourisme de France »
- Culture Renouvellement du matériel informatique de la médiathèque du Val de Somme Désignation du fournisseur informatique.
- Culture Renouvellement du matériel informatique de la médiathèque du Val de Somme Plan de financement
- Culture Demande de subvention DRAC dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle
- Culture Plan de financement de l'aménagement intérieur de la médiathèque du Val de Somme
- Finances Attribution du marché pour la fourniture du papier
- Finances Subventions annuelles 2018
- Economie avenant n°1 au lot n°5 (électricité) pour la construction du village d'entreprises

2. Finances - Comptes de gestion 2017

(Articles L.2121,3 et D.2343,2 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Document de contrôle comptable, le compte de gestion retrace au jour le jour les encaissements et les paiements effectués au cours de l'exercice écoulé. Il a pour objectif de retracer les recettes et les dépenses réalisées mais également de présenter l'évolution patrimoniale et financière de la communauté de communes.

La synthèse des comptes de gestion a été jointe en annexe de la note de synthèse.

M. GERARD, Vice-Président en charge des finances donne le détail des comptes de gestion.

A l'unanimité, le conseil de communauté adopte les comptes de gestion de l'exercice 2017 du budget principal, budgets annexes et budget tourisme.

3. Finances - Comptes administratifs 2017

(Articles L.2121.31 et D.2342.11 Code Général des Collectivités Territoriales)

M. GERARD rappelle que les comptes administratifs des budgets principal, annexes et tourisme de l'exercice 2017 sont présentés à l'assemblée communautaire pour adoption. Le compte administratif est un document retraçant l'exécution budgétaire en cours de l'exercice (émission de titres de recette et de mandats en dépense) et le rapprochant des autorisations budgétaires votées par le conseil de communauté (Budget Primitif, Budget Supplémentaire, Décision Modificative le cas échéant des virements de crédits). Il fait apparaître le résultat budgétaire de l'exercice.

Le document a été joint en annexe de la note de synthèse. Il retrace les exécutions budgétaires et les résultats des comptes administratifs du budget principal, des budgets annexes assainissement Collectif et non collectif, développement économique, du budget tourisme.

M. GERARD donne lecture des cinq budgets :

1/ Budget principal

Le résultat de l'exercice pour l'année 2017 s'élève au compte administratif à 1 702 042,91 €. L'affectation du résultat sera de 4 689 758,45€

Les dépenses de fonctionnement augmentent de 475 541 €/CA 2016. Le chapitre 67 relatif à l'équilibre des budgets annexes prend une part prépondérante à cette augmentation, les charges de personnel évoluent sensiblement. Par contre, le chapitre 011 charges à caractère général et le chapitre 65 autres charges de gestion courante diminuent de 340 000 €.

Les charges financières continuent de baisser à emprunt constant et devraient poursuivre leur diminution dans la mesure où l'affectation du résultat du *CA* 2017 devrait permettre d'annuler l'emprunt prévu au BP 2018.

Les recettes de fonctionnement sont en hausse de 180 000 € et ce, grâce une fiscalité dynamique (+142 000 €) qui compense la diminution des dotations et participations de l'Etat (DGF: - 90 000 €). A noter la nouvelle part du FCTVA en fonctionnement qui s'élève 125 000 € en 2017.

L'essentiel des recettes de fonctionnement provient donc à 78,31 % de la fiscalité, l'Etat via ses dotations et participations n'intervenant plus qu'à hauteur de 15,68 % (contre 18,25 % en 2015), 4,33 % provenant des produits des services, des revenus des immeubles ou des valorisations.

Les dépenses d'investissement ont augmenté de 360 000 €/CA 2016 et se sont élevées à 3 290 401 € dont pour l'essentiel les dépenses de voirie dont le programme a été particulièrement important en s'élevant à 1 375 178 €, les travaux de la déchetterie intercommunale, les jeux sportifs ou encore les conteneurs enfouis. Le PLUi et ses études « eau » dépassent les 100 000 €.

Le remboursement d'emprunt de la CCVS a atteint 228 089 € contre 304 167€ en 2016, le capital restant dû de la dette au 31 décembre est de 284 000 €.

Les recettes d'investissement ont augmenté de 1 277 387 €/CA 2016 pour atteindre 3 178 887 € et proviennent pour l'essentiel à 89,5% des dotations, du FCTVA et de l'excédent de fonctionnement.

BALANCE GENERALE	Résultat clôture de l'exercice précédent 2016	Part affectée Investissement 2017	Résultat Exercice 2017	Résultat clôture 2017
Investissement	- 2 121 235,19 €		- 111 513,31 €	- 2 232 748,50 €
Fonctionnement	7 539 044,47 €	- 2 314 732,82 €	1 813 556,22 €	7 037 867,87 €
TOTAL	5 417 809,28 €	- 2 314 732,82 €	1 702 042,91 €	4 805 119,37 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - REALISATION

		Réalisé CA 2017	Pour mémoire CA 2016
011	Charges à caractère général (prestations de services, entretien voirie, bâtiments, administration générale, fluides)	4 018 788,05 €	4 098 925,84 €
012	Charges de personnel (payes et charges sociales)	1 075 009,93 €	993 539,61 €
65	Autres charges de gestion courante (indemnités élus, subv. organismes de coopération intercommunale)	863 932,33 €	1 127 783,59 €
014	Atténuation de produits (fiscalité reversée aux communes)	2 220 042,71 €	2 220 042,71 €
66	Charges financières (intérêts des emprunts)	18 626,79 €	27 956,88 €
67	Charges exceptionnelles (équilibre budget annexe, économique)	1 022 649,94 €	273 144,47 €
042	Dotations aux amortissements (opération d'ordre)	172 010,60 €	174 306,22 €
	TOTAL – Dépenses de Fonctionnement	9 391 060,35 €	8 915 519,32 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES - REALISATIONS

		Réalisé CA 2017	Pour mémoire CA 2016
013	Atténuation de charges	173 272,09 €	154 643,62 €
70	Produits des services	105 266,99 €	109 452,29 €
73	Impôts et taxes	8 774 780,39 €	8 632 836,39 €
74	Dotations et participations	1 757 033,25 €	1 735 417,65 €
75	Autres produits de gestion courante	379 290,51 €	212 873,29 €
77	Produits exceptionnels	14 973,34 €	179 636,43 €
042	Reprise FCTVA – part fonct (opération d'ordre)	-	11 553,64 €
	TOTAL – Recettes de Fonctionnement	11 204 616,57 €	11 036 413,31 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES - REALISATIONS

		Réalisé CA 2017	Pour mémoire CA 2016
16	Remboursement d'emprunts	228 089,43 €	304 167,40 €
20	Immobilisations incorporelles	127 977,83 €	88 433,32 €
204	Subventions d'équipement versées	35 532,07 €	19 555,20 €
21	Immobilisations corporelles	167 857,52 €	132 676,05 €
23	Immobilisations en cours	2 707 945,40 €	2 371 261,61 €
040	Reprise sur FCTVA part fonct (opération d'ordre)	-	11 553,64 €
041	Opérations patrimoniales (opérations d'ordre)	24 999,00 €	-
	TOTAL – Dépenses d'Investissement	3 290 401,25 €	2 927 647,22 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES - REALISATION

		Réalisé CA 2017	Pour mémoire CA 2016
10	Excédent de Fonctionnement, FCTVA	2 844 307,66 €	1 525 363,33 €
13	Subventions d'investissement	135 302,21 €	166 295,35 €
23	Avances forfaitaires sur marchés	2 268,47 €	35 535,66 €
040	Amortissements (opérations d'ordre)	172 010,60 €	174 306,22 €
041	Opérations patrimoniales (opérations d'ordre)	24 999,00 €	-
	TOTAL – Recettes d'Investissement	3 178 887,94 €	1 901 500,56 €

Le capital restant dû au 31/12/2017 s'élève à 284 040,93 €

Population totale:

25 592 hab (cf population INSEE notification DGF 2016)

Informations financières – ratios 2017	Valeurs cdc	Ratios groupements à FPU de même strate (2015)
Dépenses réelles de Fonctionnement / population	360,23 €/hab	270 €/hab
Produits des impositions directes / population	241,87 €/hab	260 €/hab
Recettes réelles de Fonctionnement / population	437,82 €/hab	327 €/hab
Dépenses d'équipement brut / population	118,68 €/hab	72 €/hab
Encours de la dette / population	11,10 €/hab	185 €/hab
DGF / population (contribution de l'Etat au fonctionnement de la	36,57 €/hab	61 €/hab
collectivité)		
Dépenses de personnel / population	11,66 %	37,3 %
Dépenses réelles de Fonctionnement + remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement = Marge d'autofinancement courant	84,31 %	87,6 %
Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement = Taux d'équipement	27,11 %	22,0 %
En cours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement = Taux d'endettement	2,54 %	56,5 %

Les ratios 2017 montrent la bonne santé financière de la CCVS.

2 / Annexe DéveloppementEconomique

L'exercice 2017 est marqué par le début des travaux du village d'entreprise au sein du lotissement artisanal de Villers-Bretonneux mais aussi les travaux d'extension des réseaux de la ZAC du chant des oiseaux en faveur de l'implantation de SOGIDEF et du centre de secours du val de somme. Le résultat de l'exercice de plus de 80 000 € est relevé.

Ce budget annexe économique est équilibré par le budget principal. Aucun emprunt n'est relevé, ni de charges financières.

BALANCE GENERALE	Résultat clôture de l'exercice précédent 2016	Part affectée Investissement 2017	Résultat Exercice 2017	Résultat clôture 2017
Investissement	90 489,17 €		- 677 165,07 €	- 586 675,90 €
Fonctionnement	0,00€	0,00€	761 404,65 €	761 404,65 €
TOTAL	90 489,17 €	0,00€	84 239,58 €	174 728,75 €

SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES - REALISATIONS

		Réalisé CA 2017	Pour mémoire CA 2016
011	Charges à caractère général	20 604,29 €	28 047,80 €
67	Charges exceptionnelles (titre annulé exercice antérieur)	-	57 346,67 €
042	Variation de stocks de terrains aménagés (opération d'ordre)	-	2 197 825,08 €
	TOTAL – Dépenses d'Exploitation	20 604,29 €	2 283 219,55 €

SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES - REALISATIONS

		Réalisé CA 2017	Pour mémoire CA 2016
74	Subvention d'équilibre du Budget Principal	782 000,00 €	78 735,18 €
75	Autres produits de gestion courante	4,94 €	5 608,29 €
77	Dégrèvement Taxe Foncière	4,00 €	1 051,00 €
042	Variation de stocks de terrains aménagés (opération d'ordre)	-	2 197 825,08 €
	TOTAL – Recettes d'Exploitation	782 008,94 €	2 283 219,55 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES - REALISATIONS

		Réalisé CA 2017	Pour mémoire CA 2016
23	MOE aménagement du village d'entreprises	862 496,96 €	4 197,50 €
040	Variation de stocks de terrains aménagés (opération d'ordre)	-	2 197 825,08 €
	TOTAL – Dépenses d'Investissement	862 496,96 €	2 202 022,58 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES - REALISATION

		Réalisé CA 2017	Pour mémoire CA 2016
10	Affectation du résultat 2015	-	1 461 310,72 €
13	Subventions d'investissement	132 835,22 €	-
16	Promesse de vente - BOLSIUS	47 346,67 €	94 686,67 €
238	Avances forfaitaires	5 150,00 €	-
040	Variation de stocks de terrains aménagés (opération d'ordre)		2 197 825,08 €
	TOTAL – Recettes d'Investissement	185 331,89 €	3 753 822,47 €

3 / Annexe Assainissement Collectif

Le résultat de l'exercice 2017 est déficitaire de 242 777,94 €. Mais grâce à une section d'investissement largement excédentaire, on relève un résultat global de 1 490 773,59 €.

La section de fonctionnement en 2017 est déficitaire de 61 016 € contre un excédent de 583 € en 2016. La recette liée à la redevance d'assainissement collectif est stable pour s'établir à environ 933 000 €. La quote-part de l'amortissement des subventions d'investissement l'est également.

Les charges financières baissent légèrement mais les dotations aux amortissements dont les montants atteignent 970 000 € pénalisent cette section de fonctionnement.

Les dépenses d'équipement de la section d'investissement représentent 993 000 € soit 58 % de la section d'investissement. Il s'agit pour les principales dépenses : la réhabilitation de la filière boue de la STEP de Corbie et le poste de refoulement E.Zola de Fouilloy ou encore les travaux de chemisage du réseau de Daours/Vecquemont.

BALANCE GENERALE	Résultat clôture de l'exercice précédent 2016	Part affectée Investissement 2017	Résultat Exercice 2017	Résultat clôture 2017
Investissement	1 964 250,17 €		- 181 761,52 €	1 782 488,65 €
Fonctionnement	583,54 €	0,00€	- 61 016,42 €	- 60 432,88 €
TOTAL	1 964 833,71 €	0,00€	- 242 777,94 €	1 722 055,77 €

SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES - REALISATIONS

		Réalisé CA	Pour mémoire
011	Charges à caractère général	2017 33 532,40 €	CA 2016 31 487,97 €
012	Charges de personnel	57 885,78 €	56 418,83 €
65	Reversements Agence de l'Eau aux particuliers	3 840,00 €	1 594,00 €
66	Charges financières	140 652,81 €	146 687,05 €
042	Dotations aux amortissements (opération d'ordre)	970 341,50 €	966 180,50 €
	TOTAL – Dépenses d'Exploitation	1 206 252,49 €	1 202 368,35 €

SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES - REALISATIONS

		Réalisé CA	Pour mémoire
		2017	CA 2016
70	Redevance d'assainissement collectif	938 344,26 €	947 929,65 €
74	Subventions d'exploitation	100 922,00 €	363 606,00 €
042	Amts des subv d'investissement (opération d'ordre)	105 969,81 €	105 014,81 €
	TOTAL – Recettes d'Exploitation	1 145 236,07 €	1 416 550,46 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES - REALISATIONS

		Réalisé CA	Pour mémoire
		2017	CA 2016
16	Emprunts et dettes assimilées	354 094,61 €	428 879,70 €
20	Immobilisations incorporelles (frais d'études)	27 883,88 €	101 440,12 €
21	Immobilisations corporelles	59 597,96 €	119 924,40 €

23	Immobilisations en cours	906 433,39 €	665 495,64 €
27	Ecriture de compensation de TVA	-	135 604,94 €
040	Amts des subv d'investissement (opération d'ordre)	105 969,81 €	105 014,81 €
041	Opérations patrimoniales (opération d'ordre)	251 339,63 €	3 146 669,78 €
	TOTAL – Dépenses d'Investissement	1 705 319,28 €	4 703 029,39 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES - REALISATION

		Réalisé CA 2017	Pour mémoire CA 2016
13	Subventions d'investissement	121 344,48 €	278 963,23 €
16	Avances remboursables Agence de l'Eau	43 400,00 €	138 600,00 €
20	Immos incorporelles (Ecriture de compensation de TVA)	-	17 710,00 €
21	Immos corporelles (Ecriture de compensation de TVA)	-	19 987,40 €
23	Immos en cours (Ecriture de compensation de TVA)	-	97 907,54 €
238	Avances forfaitaires	35 330,52 €	
27	Reversement TVA (écriture réelle)	101 801,63 €	135 604,94 €
040	Amortissements (opération d'ordre)	970 341,50 €	966 180,50 €
041	Opérations patrimoniales (opération d'ordre)	251 339,63 €	3 146 669,78 €
	TOTAL – Recettes d'Investissement	1 523 557,76 €	4 801 623,39 €

Le capital restant dû au 31/12/2017 s'élève à 5 286 170,19 €

3 / Annexe Assainissement Non Collectif

Le résultat 2017 est équilibré en dépenses et recettes. L'équilibre est assuré par le Budget Principal.

D'après les statuts, seule la section d'exploitation est à comptabiliser.

VUE D'ENSEMBLE

	Mandats émis	Titres émis
Section d'Exploitation	86 852,68 €	86 852,68 €
Section d'Investissement	0€	0€
TOTAL	86 852,68 €	86 852,68 €

SECTION D'EXPLOITATION – REALISATIONS

Dépenses		Recettes	
011 Charges à caractère général	1 000,00 €	747 Subventions d'exploitation	40 692,68 €
012 Personnel	5 600,00 €	748 Participation Agence Eau	46 160,00 €
65 Reversement subv Agence de l'Eau	43 630,00 €		
65 Participation CCVS aux particuliers	36 622,68 €		
TOTAL	86 852,68 €	TOTAL	86 852,68 €

5 / Tourisme

BALANCE GENERALE	Résultat clôture de l'exercice précédent 2016	Part affectée Investissement 2017	Résultat Exercice 2017	Résultat clôture 2017
Investissement	- 29 580,80 €		17 970,79 €	- 11 610,01 €
Fonctionnement	59 542,82 €	- 36 532,40 €	27 731,52 €	50 741,94 €
TOTAL	29 962,02 €	- 36 532,40 €	45 702,31 €	39 131,93 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - REALISATIONS

		Réalisé CA 2017	Pour mémoire CA 2016
011	Charges à caractère général	85 759,85 €	49 434,52 €
012	Charges de personnel	99 770,19 €	97 144,39 €
65	Contributions à des organismes de regroupement	637,25 €	962,00 €
042	Dotations aux amortissements (opération d'ordre)	8 988,19 €	4 638,80 €
	TOTAL – Dépenses de Fonctionnement	195 155,48 €	152 179,71 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES - REALISATIONS

		Réalisé CA 2017	Pour mémoire CA 2016
70	Ventes, prestations de services	16 281,00 €	8 756,45 €
73	Taxe de séjour	26 606,00 €	26 183,30 €
75	Participation du Budget Principal	180 000,00 €	150 500,00 €
	TOTAL – Recettes de Fonctionnement	222 887,00 €	185 439,75 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES - REALISATIONS

		Réalisé CA 2017	Pour mémoire CA 2016
20	Etudes – Communication Tourisme (lot 1)	11 499,60 €	18 593,52 €
21	Immobilisations corporelles	33 253,20 €	15 626,08 €
	TOTAL – Dépenses d'Investissement	44 752,80 €	34 219,60 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES - REALISATIONS

		Réalisé CA 2017	Pour mémoire CA 2016
10	Excédent de fonctionnement	36 532,40 €	28 609,10 €
13	Subventions d'investissement	17 203,00 €	=
040	Amortissements (opération d'ordre)	8 988,19 €	4 638,80 €
	TOTAL – Recettes d'Investissement	62 723,59 €	33 247,90 €

Au cours de l'adoption des comptes administratifs, le Président se retire au moment du vote et ne préside pas ces points. M. GERARD assure la présidence lors du vote des comptes administratifs.

A l'unanimité, le conseil de communauté adopte les comptes administratifs de l'exercice 2017.

M. GERARD remercie le service comptabilité et les trois agents qui le composent, le Directeur général des services M. PELLETIER, la comptable publique Mme GUILBERT. M. le Président s'associe à ces remerciements et se félicite que les bons résultats de ce CA soient une nouvelle fois le reflet de la bonne gestion de la collectivité.

4. <u>Finances - Affectation de résultat - Budget principal / Budgets annexes économique</u> et assainissement collectif / Budget tourisme

M. GERARD rappelle que dans le cadre de la procédure de la M14, M4 et M49 la procédure d'affectation se décompose sauf exceptions, en deux temps :

- Premier temps: au budget primitif de l'année considérée, le montant de l'autofinancement complémentaire est inscrit en prévision sur une ligne budgétaire ne donnant pas lieu à réalisation. Au 31 décembre de cette même année, le compte administratif fait en principe apparaître l'excédent de fonctionnement au moins égal à l'autofinancement prévu. Ce résultat est celui qui sera affecté en section d'investissement pour réaliser l'autofinancement prévu au budget primitif.
- Second temps : Après l'approbation du compte administratif, le conseil de communauté décide, par une délibération spécifique, de l'affectation de ce résultat.

Budget Principal:

AFFECTATION Résultat clôture DU RESULTAT 2016		Résultat clôture 2016	Part affectée à l'investissement exercice 2017	Résultat exercice 2017	Résultat clôture 2017	Reste à réaliser	Affectation de résultat
Investisse	ement	- 2 121 235,19 €		- 111 513,31 €	- 2 232 748,50 €	- 115 360,92 €	- 2 348 109,42 €
Fonctionn	ement	7 539 044,47 €	- 2 314 732,82 €	1 813 556,22 €	7 037 867,87 €		7 037 867,87 €
TOTA	AL.	5 417 809,28 €	- 2 314 732,82 €	1 702 042,91 €	4 805 119,37 €	- 115 360,92 €	4 689 758,45 €

Budget Annexe Développement Economique :

-	AFFECTATION DU RESULTAT	Résultat clôture 2016	Part affectée à l'investissement exercice 2017	Résultat exercice 2017	Résultat de clôture 2017	Restes à réaliser 2017	Affectation de résultat
	Investissement	90 489,17 €		- 677 165,07 €	- 586 675,90 €	- 174 442,59 €	- 761 118,49 €
F	onctionnement	0,00€	0,00€	761 404,65 €	761 404,65 €		761 404,65 €
	TOTAL	90 489,17 €	0,00€	84 239,58 €	174 728,75 €	- 174 442,59 €	286,16 €

Budget Annexe Assainissement Collectif:

5	ECTATION ESULTAT	Résultat clôture 2016	Part affectée à l'investissement exercice 2017	Résultat exercice 2017	Résultat de clôture 2017	Restes à réaliser 2017	Affectation de résultat
Inves	stissement	1 964 250,17 €		- 181 761,52 €	1 782 488,65 €	- 231 282,18 €	1 551 206,47 €
Fonct	tionnement	583,54€	0,00€	- 61 016,42 €	- 60 432,88 €		- 60 432,88 €
I	TOTAL	1 964 833,71 €	0,00€	- 242 777,94 €	1 722 055,77 €	- 231 282,18 €	1 490 773,59 €

Budget Tourisme:

AFFECTATION DU RESULTAT	Résultat clôture 2016	Part affectée à l'investissement exercice 2017	Résultat exercice 2017	Résultat clôture 2017	Reste à réaliser	Affectation de résultat
Investissement	- 29 580,80 €		17 970,79 €	- 11 610,01 €	0,00€	- 11 610,01 €
Fonctionnement	59 542,82 €	- 36 532,40 €	27 731,52 €	50 741,94 €		50 741,94 €
TOTAL	29 962,02 €	- 36 532,40 €	45 702,31 €	39 131,93 €	0,00€	39 131,93 €

5. Environnement - Vote du taux de la TEOMi et du tarif des levées

M. SAVOIE, Vice-Président en charge de l'environnement, explique ces deux points :

Taux de la TEOMI:

Dans le cadre de la mise en place de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative (TEOMi), le comptage des levées de bacs se fait sur une année pleine, du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Le nombre de levées obtenues, multiplié par le tarif appliqué à chaque volume de bac, détermine le montant de la part variable.

Il reste à déterminer le taux de TEOMi.

Il est proposé de maintenir le taux actuel de 11,60%.

Tarif des levées :

Il est rappelé que l'article 1522 bis du code général des impôts permet d'instituer une part incitative de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, qui s'ajoute à la part fixe de cette même taxe.

Conformément à la délibération prise le 17 décembre 2015, la comptabilisation des levées a débuté au 1^{er} janvier 2016.

L'ensemble des levées enregistrées en 2017, sert de base de calcul à la part variable de la TEOMi.

C'est le volume du bac qui détermine le montant de la part variable incitative, qui figurera sur les avis d'imposition en 2018.

Il est proposé au conseil communautaire de maintenir les tarifs unitaires des levées tels qu'ils ont été instaurés en décembre 2015 :

Capacité du bac	Tarifs unitaires des levées
120 litres	1,72 €
140 litres	2,00 €
240 litres	3,43 €
360 litres	5,15 €
770 litres	11,01 €

A l'unanimité, le conseil communautaire maintient :

- le taux de TEOMi à 11.60%
- le tarif unitaire des levées tel repris dans le tableau ci-dessus

6. Voirie - Fonds de concours signalétique

M. DEHURTEVENT, Vice-Président chargé des travaux, expose que les communes de Corbie, Fouilloy et Le Hamel sollicitent une aide financière de la communauté de communes pour changer leurs panneaux de signalisation. Le coût de ces remplacements s'élève à :

- Corbie: 10 468,48 € HT - Fouilloy: 2 622,51 € HT - Le Hamel: 1 551,46 € HT

A l'unanimité, le conseil communautaire, après avis favorable de la commission travaux et du bureau en date du 7 mars, se prononce favorablement sur le versement du fonds de concours signalétique soit 50 % du coût initial dans la limite de 5 000 €:

Corbie: 5 000,00 €
 Fouilloy: 1 311,25 €
 Le Hamel: 775,73 €

7. <u>Culture - Plan de financement de la médiathèque intercommunale implantée à Ribemont sur Ancre</u>

Mme LOJTEK, Vice-Présidente en charge de la culture, rappelle que, dans le cadre de la construction de la médiathèque intercommunale implantée à Ribemont sur Ancre, la DRAC des Hauts de France sollicite un plan de financement de l'investissement immobilier de cette opération au niveau de l'avant-projet détaillé du maître d'œuvre:

Montant de l'investissement immobilier toutes dépenses confondues (MOE, AMO, SPS, CT, OPC, diagnostics): 1 300 000 € HT

-DRAC des Hauts de France 40% : 520 000 € -Région des Hauts de France 30%: 390 000 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité, adopte ce plan de financement.

8. Convention relative à la création et à l'exploitation d'un réseau de chaleur à Corbie

M. le Président explique que par délibération en date du 23 janvier 2014, la ville de Corbie a transféré à la Fédération Départementale de l'Energie sa compétence en matière de création et d'exploitation d'un réseau public de chaleur.

La ville de Corbie a souhaité mettre en place un service public de la chaleur alimenté majoritairement par des énergies renouvelables ou de récupération et a demandé à la Fédération d'établir et de réaliser cette opération en vue de desservir un maximum de sites dans la ville, dont les bâtiments de la Communauté de communes.

La Communauté de communes dispose de bâtiments (siège de la CCVS, médiathèque, piscine, COSEC) qui pourront bénéficier d'un raccordement à ce service de chaleur.

Les cocontractants partagent un socle commun d'objectifs : optimiser les conditions économiques de réalisation de l'opération, optimiser la dimension environnementale en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et la dépendance aux énergies fossiles, faire profiter au plus grand nombre d'un prix de la chaleur compétitif et stable à moyen/long terme en raison d'une structure tarifaire comportant une part importante de charges d'amortissement des équipements.

Cette réalisation, dont le coût d'investissement initial est estimé à 4 000 000 € HT, est soumise à plusieurs conditions: l'obtention des subventions du Fonds Chaleur et du FEDER au niveau attendu, la signature par les abonnés pressentis des polices d'abonnement et du présent accord entre la Fédération et la Communauté de Communes du Val de Somme pour que cette dernière cède à la Fédération un terrain lui appartenant nécessaire à la réalisation d'un accès entre le Boulevard Camille Roland et le terrain de la chaufferie cédé à la Fédération par la ville de Corbie.

Cette convention fixe les conditions d'exercice de la compétence de la Fédération, définit les conditions de mise à disposition du terrain d'accès à la chaufferie appartenant à la Communauté de communes, les conditions d'occupation de la parcelle concernée pour l'implantation du réseau de distribution de la chaleur et des divers réseaux de raccordement de la chaufferie.

M. le Président donne des précisions complémentaires à M. DEMAISON qui demande sur quoi la Communauté de Communes s'engage avec cette convention.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, donne son accord sur le projet de convention relatif à la création et à l'exploitation d'un réseau de chaleur à Corbie.

9. Mise en place d'un réseau de chaleur à Corbie : cession d'un terrain à la FDE

Dans le cadre de la mise en place d'un réseau de chaleur à Corbie, il est proposé de céder à la FDE un terrain d'une surface approximative de 250 m 2 cadastré MO 185 pour la réalisation d'une voirie d'accès à la chaufferie.

La Fédération supportera les frais de bornage et d'acte notarié.

A l'unanimité, le conseil communautaire accepte de céder ce terrain à l'euro symbolique.

10. Administration générale - Modification des statuts du syndicat mixte du Pays du Grand Amiénois dans le cadre de la transformation du Pole Métropolitain

M. PELLETIER, Directeur général des services, rappelle que par courrier réceptionné le 15 mars dernier, le Pays du Grand Amiénois a notifié à la communauté de communes la modification des statuts du syndicat mixte du pays du Grand Amiénois dans le cadre de la transformation du Pays en pôle métropolitain.

Cette modification statutaire, conformément à l'article L5711-17 du Code général des collectivités territoriales, sera effective à l'issue de son approbation par la majorité qualifiée des EPCI membres du syndicat mixte, représentant plus d'un quart de la population totale, dans un délai de 3 mois.

Le document a été joint en annexe de la note de synthèse.

M. GERARD demande un éclairage sur la compétence « conseil de développement en commun ». Mme DURAND a le sentiment de donner un chèque en blanc. M. le Président rappelle que la Communauté de Communes est représentée dans les instances et que les élus participent aux

M. GREVIN ajoute que les services de l'Aduga sont nécessaires et incontournables, notamment sur des points très techniques du PLUi, avec une équipe de techniciens qui apportent leur expertise.

Cette modification statutaire est adoptée par le conseil communautaire par :

- 2 voix CONTRE: Mme DUBOIS (ayant donné pouvoir à Mme DURAND) et M. LAVOISIER (ayant donné pouvoir à M. GABREL)
- 12 ABSTENSIONS: M. CARPENTIER (ayant donné pouvoir à M. GOSSELIN), Mme DURAND, M. SIMON, M. DECOTTEGNIE (ayant donné pouvoir à M. SIMON), Mme HUYGHE, M. DINOUARD (ayant donné pouvoir à Mme HUYGHE), M. VAN-DEN-HOVE, M. GABREL, Mme SCHWEIG, M. DEMAISON, M. MARTIN, M. GOSSELIN
- 37 voix POUR

11. Informations diverses

- M. le Président souhaite apporter des précisions sur un projet de rachat des bâtiments du centre d'exploitation routière (ex-DDE) situés rue Jean Jaurès à Corbie.
 - Cette propriété du département est à vendre. L'activité de l'association « La Maisonnée », qui est locataire d'une partie du bâtiment, est donc menacée.
 - Le Département a proposé un prix supérieur de 10% à l'estimation faite par le service des Domaines.
 - Le Président propose de négocier avec le Département pour baisser le prix à 270 000 €.
 - En se portant acquéreur de cet ensemble, la Communauté de Communes pourrait ainsi :
 - assurer la pérennité de l'association d'insertion « La Maisonnée », qui resterait dans ses locaux actuels
 - aménager un espace de stockage pour les services techniques de la communauté de
 - aménager un logement d'urgence conformément à ce que prévoit le PLH.

Aucun délégué ne s'oppose à ce que la Communauté de Communes poursuive ce projet d'acquisition.

Suite à la question de M. DEMAISON qui demande qui est le propriétaire des bâtiments du centre médico-social, M. le Président explique que ce service est aujourd'hui transféré à Albert et c'est le public en difficulté qui est une nouvelle fois pénalisé par cette perte de proximité.

Le Président

A. BABAUT

Le prochain conseil de communauté aura lieu le 19 juin prochain.

La séance est levée à 21 heures.

Monsieur le Président remercie les participants, et les invite à partager le verre de l'amitié.

de Somme